
Diplômes. Certificat d'études primaires. Brevet d'études du premier cycle du second degré.

Numéro d'inventaire : 2010.07788 (1-2)

Auteur(s) : Daniel Villar

Type de document : diplôme

Date de création : 1970 (vers)

Description : Deux feuilles de papier grand format épais en partie imprimées, de dimensions différentes, usagées, dont une déchirée et en mauvais état. Cadre ornemental avec frise géométrique. Ms encre noire et bleue.

Mesures : hauteur : 197 mm ; largeur : 273 mm

Notes : Indices 1 à 2 : 2 diplômes délivrés au même lauréat. Indice 1 : diplôme de Certificat d'études primaires délivré en 1968. Indice 2 : diplôme de Brevet d'études du premier cycle du second degré délivré le 1er octobre 1971.

Mots-clés : Diplômes

Brevets (élémentaire et supérieur)

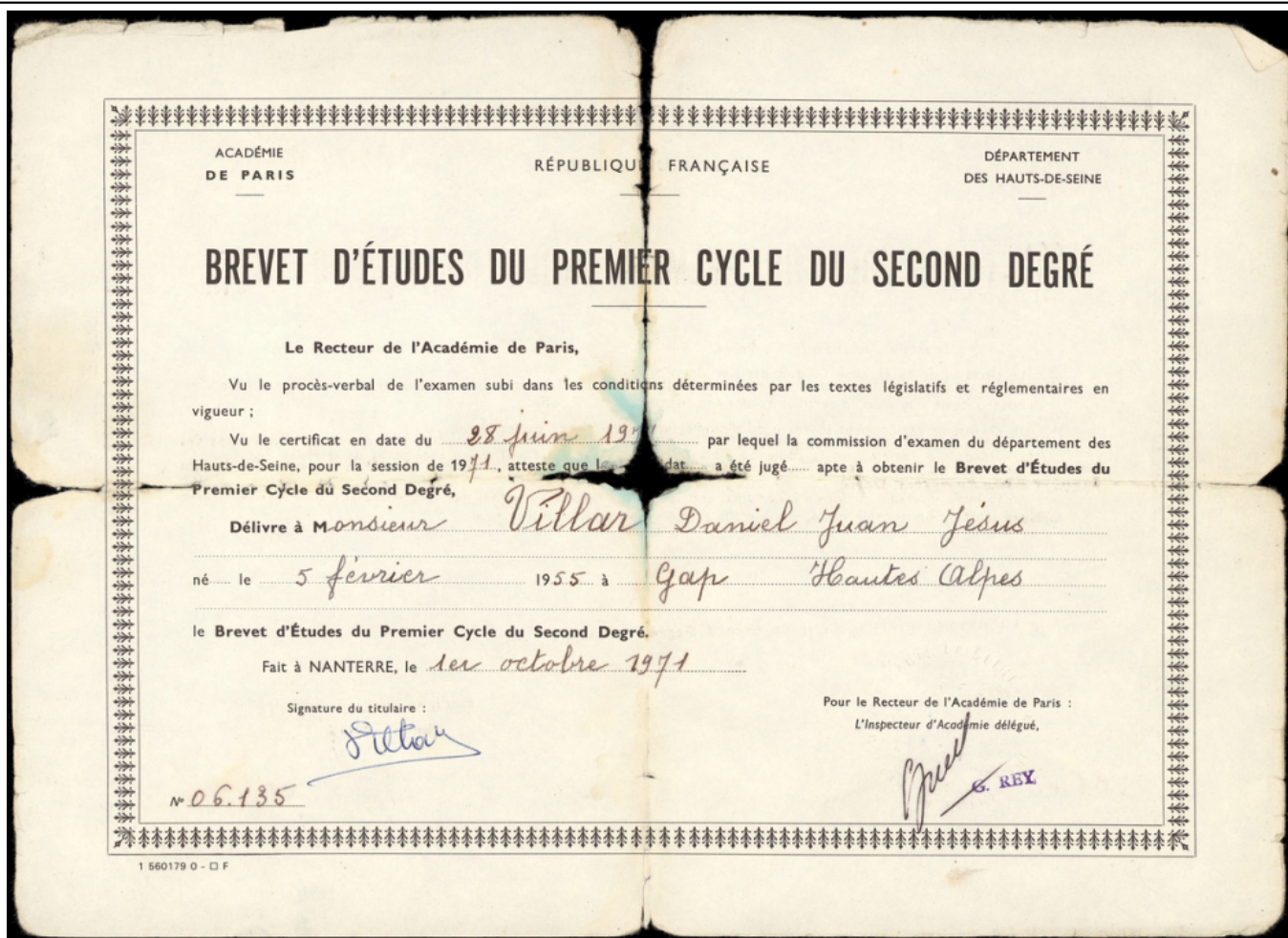
Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : 3ème

Nom du département : Hauts-de-Seine

Autres descriptions : Langue : Français
ill.

Lieux : Hauts-de-Seine



ACADÉMIE
DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

BREVET D'ÉTUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

Le Recteur de l'Académie de Paris,

Vu le procès-verbal de l'examen subi dans les conditions déterminées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur ;

Vu le certificat en date du 28 juin 1971 par lequel la commission d'examen du département des Hauts-de-Seine, pour la session de 1971, atteste que le titulaire dat. 1955 a été jugé apte à obtenir le Brevet d'Études du Premier Cycle du Second Degré,

Délivre à Monsieur Villar Daniel Juan Jesús

né le 5 février 1955 à Gap Hautes Alpes

le Brevet d'Études du Premier Cycle du Second Degré.

Fait à NANTERRE, le 1er octobre 1971

Signature du titulaire :

[Signature]

Pour le Recteur de l'Académie de Paris :
L'Inspecteur d'Académie délégué,

[Signature]
G. REX

N° 06.135



ACADÉMIE
DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie de Paris, en résidence à NANTERRE,

Vu les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'examen du Certificat d'Études Primaires;

Vu le procès-verbal de l'examen subi dans les conditions déterminées par les textes susvisés devant la commission
d' Antony siégeant pour la session de juin 1968;

Vu la délibération en date du 19 juin 1968 à la suite de laquelle le candidat a été jugé
digne d'obtenir le Certificat d'Études Primaires.

Délivre à Monsieur Villar Daniel
né le 5 février 1955 à Bourg-la-Reine
département de la Seine
le présent Certificat d'Études Primaires Élémentaires.

Fait à Antony, le 20 juin 1968
Signature du titulaire :

Pour l'Inspecteur d'Académie de Paris
en résidence dans les HAUTS-DE-SEINE
et par ordre
de l'Enseignement Primaire délégué,

Antony
A. G. I. I.